

PERMANENCES GRATUITES D'AVOCATS

Le Conseil départemental de l'accès au droit de Haute – Loire (CDAD 43), en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Cayres – Pradelles, organise des permanences ayant pour but et vocation spécifique d'assurer une aide à l'accès au droit pour tous.

Pour l'année 2021, 4 permanences sont organisées. La prochaine permanence aura lieu le :

Mercredi 1^{er} septembre 2021 de 14 H 00 à 16 H 00

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les avocats souhaitent privilégier les rendez-vous téléphoniques

Si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact avec le secrétariat de la Communauté de Communes au 04 71 57 88 00. Les coordonnées du cabinet d'avocat assurant la permanence vous seront alors transmises.

L'accès à ces permanences est prioritairement accordé aux personnes résidant sur la Communauté de Communes.

La création de ces permanences juridiques a pour but et vocation spécifique d'assurer une aide à l'accès au droit pour tous, de manière gratuite et confidentielle en cas de :

- litige avec votre employeur, votre bailleur, votre locataire, un commerçant
- question en matière de droit de la famille, droit fiscal ...
- besoin de connaître la démarche à suivre, les choix dont vous disposez pour faire valoir vos droits

